



**COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

**Objet : Plan partiel d'extension de l'Auberge d'Etagnières.
Ratification de la constitution d'une charge foncière de CHF 440'000.— et d'un droit de préemption ainsi que d'un pacte d'emption relatifs à l'édification d'un nouveau bâtiment sis à la Rue des Crêts N° 2 à Etagnières selon les modalités du règlement du plan partiel d'extension de l'auberge avec dérogation.**

N° 30/ 12-2020 - Finances

Monsieur le Président,
Mesdames & Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de gestion et des finances, représentée par Mmes Chambettaz et Candil ainsi que MM. Chatelan et Vaney, a rencontré le Syndic M. Pascal Favre en date du 11 novembre 2020 afin de recevoir des explications diverses relatives à l'objet du présent rapport.

M. Favre nous a fait tout d'abord un résumé des événements liés à notre Auberge depuis sa fermeture. Il nous a ensuite donné quelques explications sur le préavis qui nous est soumis et sur les documents qui le composent (modification d'un acte constitutif d'une charge foncière et d'un droit de préemption, pacte d'emption, etc...).

Le rapport de notre commission concerne l'aspect financier de ce projet et non l'objet en lui-même. A la lecture du préavis et après discussion avec notre ministre des finances, nous pouvons constater que la transformation de l'Auberge d'Etagnières ne touchera pas aux finances de notre Commune mais pourrait au contraire lui être favorable si M. Bello ne tenait pas ses engagements, à savoir l'exploitation d'un restaurant au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment. Une indemnisation d'un montant maximum de CHF 440'000.—serait versé à notre commune, au prorata temporis d'une charge foncière dégressive linéairement sur une période de 15 ans, période qui commencera dès l'obtention du permis d'exercer.

Notre commission est heureuse que ce dossier avance et qu'un dénouement se profile pour notre Auberge.

Par conséquence et compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion et des finances vous propose :

- **De ratifier la constitution d'une charge foncière de CHF 440'000.— et d'un droit de préemption ainsi que d'un pacte d'emption relatifs à l'édification d'un nouveau bâtiment sis à la Rue des Crêts N° 2 à Etagnières selon les modalités du règlement du plan partiel d'extension de l'auberge avec dérogations.**



COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Etagnières, le 3 décembre 2020

Au nom de la Commission

Laurent Vaney
Président

Catherine Chambettaz
Membre

Marie Candil
Membre

Michael Chatelan
Suppléant